

SOUMISSION DE LA CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL DU CANADA POUR 2017 À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pour faire suite à la publication du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, qui constitue le plan du Canada pour lutter contre les changements climatiques tout en favorisant la croissance économique, le gouvernement du Canada a le plaisir de présenter une mise à jour de sa soumission de la « contribution déterminée au niveau national » dans le cadre de l'Accord de Paris. Le Canada reconnaît le besoin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et considère que la lutte aux changements climatiques représente une occasion de réaliser une transition vers une économie à faible émission de carbone qui reste forte, diversifiée et compétitive.

Les mesures prises par le Canada pour lutter contre les changements climatiques sur son territoire seront guidées par l'objectif collectif à long terme établi à Paris, soit de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale à moins de 2 °C au-dessus des températures de l'ère préindustrielle tout en s'efforçant de limiter cette augmentation à moins de 1,5 °C. Le Canada reconnaît que le respect de cet engagement pris dans le cadre de l'Accord de Paris exige la prise de mesures à l'échelle mondiale pour réduire les gaz à effet de serre, y compris le dioxyde de carbone, et les polluants climatiques de courte durée de vie comme les hydrofluorocarbures et le méthane, des produits couverts par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Dans le cadre de sa contribution à l'Accord de Paris, le Canada s'est engagé à réduire, d'ici 2030, ses émissions de gaz à effet de serre afin de les ramener à un niveau de 30 % inférieur à celui de 2005. En plus de s'attaquer aux gaz couverts par la CCNUCC, le Canada prend des mesures pour réduire les émissions de carbone noir – un polluant climatique de courte durée de vie qui revêt une importance particulière dans l'Arctique en raison de son effet négatif pour le réchauffement de cette région du monde. La région arctique du Canada a déjà connu un réchauffement de 2,2 degrés entre 1948 et 2013.

Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques

Un premier pas a été franchi lors de la mise en œuvre des engagements du Canada en vertu de l'Accord de Paris : le 3 mars 2016, les premiers ministres ont publié la Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques. En vertu de la Déclaration de Vancouver, des groupes de travail ont été mis sur pied pour proposer différentes options permettant d'établir une tarification pour la pollution par le carbone, identifier d'autres mesures pour réduire les émissions, développer des moyens de résilience et d'adaptation au climat, des technologies propres et favoriser l'innovation ainsi que la création d'emplois. Ce processus a été soutenu et documenté par un processus de consultation et d'engagement avec les peuples autochtones, des experts, des parties prenantes et la population.

Ces efforts ont mené à l'adoption du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques par une majorité de provinces et le gouvernement fédéral le 9 décembre 2016. Ce plan exhaustif constitue une stratégie globale qui entend réduire les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs de l'économie canadienne, stimuler la croissance économique propre et augmenter la résilience aux effets des changements climatiques. Les mesures décrites dans le Cadre pancanadien sont soutenues par des investissements du gouvernement canadien annoncés dans son budget de 2017. Elles permettront au Canada de respecter, et même dépasser d'ici 2030, sa cible de réduction des émissions établie à 30 % en dessous de ses niveaux d'émission de 2005.

Le Cadre pancanadien a été élaboré grâce au leadership dont ont fait preuve les provinces et les territoires. Il tire parti des politiques et mesures qui ont déjà été mises en œuvre partout au Canada afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs de l'économie. Bon nombre des politiques et mesures comprises dans le Cadre sont conçues pour s'adapter aux cibles plus rigoureuses qui pourraient être fixées au fil des années. Elles feront l'objet d'une évaluation serrée et continue afin que le Canada soit bien positionné pour respecter ses engagements – actuels et futurs – en matière de changements climatiques.

Tarification de la pollution par le carbone

La tarification de la pollution par le carbone constitue l'élément central de la stratégie du Canada. Le gouvernement du Canada a fixé un point de repère pour cette tarification qui tiendra compte des mécanismes actuels des provinces et assurera un prix minimal de 10 \$ la tonne partout au Canada d'ici 2018, et de 50 \$ la tonne d'ici 2022. Les provinces et les territoires posséderont la latitude nécessaire pour choisir le moyen d'imposition d'un prix du carbone. Ils pourront notamment opter pour une taxe directe sur le carbone ou pour un système de plafonnement et d'échange. Le prix du carbone fera partie du processus décisionnel en matière d'investissements et d'achats et encouragera l'adoption d'options entraînant des émissions de carbone plus faibles.

Mesures d'atténuation complémentaires

En plus de la tarification du carbone, les autres mesures d'atténuation incluses dans le Cadre permettront au Canada de réduire ses émissions dans tous les secteurs, tant à court terme qu'à long terme. L'utilisation accrue de l'électricité propre et des carburants à faible teneur en carbone est cruciale pour la réduction des émissions à l'échelle de l'économie.

Pour augmenter l'utilisation des carburants à faible teneur en carbone, le gouvernement fédéral collaborera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec l'industrie et d'autres intervenants afin d'élaborer une norme sur les carburants moins polluants visant à réduire les émissions liées aux carburants utilisés dans les secteurs du transport, des bâtiments et des industries.

De plus, en utilisant un ensemble de règlements et d'investissements, le Canada entend poursuivre sa réduction des émissions provenant de la production d'électricité. Cette démarche comprendra de nouveaux règlements pour accélérer l'élimination des unités traditionnelles au charbon d'ici 2030 et la mise en place de normes de rendement pour les installations produisant de l'électricité à partir du gaz naturel. Ces mesures seront optimisées par des investissements

visant à moderniser les systèmes électriques canadiens, notamment par l'utilisation de technologies « intelligentes » pour le stockage d'énergie, et par l'ajout de nouvelles lignes de transmission améliorées qui permettront de connecter de nouvelles sources d'énergie aux emplacements qui en ont besoin.

Outre sa transition vers des carburants à faible teneur en carbone et vers une électricité propre dans l'environnement bâti, le transport et les secteurs industriels, le Canada prendra des mesures pour réduire son utilisation d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique, en favorisant le passage à d'autres carburants et en soutenant certaines options novatrices. Dans le secteur l'environnement bâti, les mesures comprennent notamment l'établissement de codes encadrant la construction de nouveaux bâtiments à « consommation énergétique nette zéro ». Ces codes doivent être adoptés d'ici 2030 pour les nouvelles constructions. Autres mesures pour ce secteur : le réaménagement des bâtiments existants en fonction de nouveaux codes de rénovation; la provision de renseignements sur le rendement énergétique aux entreprises et aux consommateurs; l'amélioration de l'efficacité énergétique des appareils et des équipements.

Les mesures dans le secteur du transport comprennent notamment la poursuite de l'adoption progressive de normes de plus en plus rigoureuses en matière d'émissions pour les véhicules légers et lourds, l'amélioration de l'efficacité énergétique et un soutien au changement de carburants pour le transport ferroviaire, aérien, maritime et hors route. Autres mesures pour ce secteur : le développement d'une stratégie « zéro émission » pour les véhicules d'ici 2018; un investissement pour le soutien du transport en commun et d'autres infrastructures afin de favoriser les déplacements par des modes de transport moins polluants.

Afin de réduire les émissions dans les secteurs industriels, le Canada établit des règlements menant vers une réduction des émissions de méthane produites par le secteur du pétrole et du gaz, notamment une réduction de 40 % à 45 %, incluant pour les activités extracôtières, d'ici 2025. Le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires établiront une collaboration pour aider les industries, y compris celles œuvrant dans le secteur du pétrole et du gaz, à améliorer leur efficacité énergétique et à investir dans de nouvelles technologies pour réduire leurs émissions. Le Canada s'est aussi engagé à terminer la rédaction de règlements visant à éliminer graduellement l'utilisation d'hydrofluorocarbures conformément à l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal.

Voici d'autres mesures prévues dans le Cadre pancanadien : protéger et améliorer les puits de carbone, y compris les puits situés dans les forêts, les zones humides et les terres agricoles; identifier des occasions de générer des combustibles renouvelables à partir de déchets; démontrer le leadership du gouvernement en réduisant les émissions provenant de ses opérations et en étendant ses sources d'approvisionnement en énergie et technologies propres. Le Cadre comprend aussi un soutien aux technologies propres et aux innovations qui permettent de faire la promotion d'une croissance respectant l'environnement, notamment les premières phases de développement technologique, l'établissement de partenariats internationaux et le soutien à la recherche de nature utilitaire, ce qui contribuera à générer de nouvelles idées novatrices et à créer des occasions de développement économique. Voici d'autres mesures complémentaires : soutien à la recherche, au développement, à la démonstration et à l'adoption de technologies propres

dans les secteurs des ressources naturelles du Canada; création du Fonds Impact Canada pour soutenir la technologie propre et le Défi des villes intelligentes.

Le Cadre pancanadien reconnaît également l'importance d'accroître la résilience face aux changements climatiques et prévoit des mesures pour aider les Canadiens à comprendre, à se préparer et à agir afin de s'adapter à leurs effets inévitables. Par exemple, le gouvernement fédéral entend créer un nouveau Centre canadien des services climatiques et collaborer avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires afin de mettre en place des capacités régionales et l'expertise nécessaire afin de faciliter l'accès aux données climatiques et à leur utilisation par les gouvernements, les collectivités et les entreprises qui pourront ainsi prendre des décisions éclairées en matière d'adaptation. Les mesures visant à renforcer l'infrastructure comprennent des codes et des normes de résilience climatique et un fonds pour soutenir les grands projets d'infrastructures – construites ou naturelles – qui favorisent l'atténuation des catastrophes naturelles, la réduction des impacts des phénomènes météorologiques extrêmes et la résilience climatique. Un plan d'action national sera développé pour répondre à l'ensemble des risques pour la santé causés par les changements climatiques, y compris la chaleur extrême et l'apparition de maladies infectieuses comme la maladie de Lyme.

Conscient que les peuples autochtones et les régions côtières et nordiques sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, des mesures sont également mises en œuvre pour aider ces communautés à prospérer. Il s'agit notamment de soutenir les peuples autochtones afin de surveiller les changements dans leurs collectivités et d'agir pour lutter contre les effets des changements climatiques, en particulier les inondations sévères et récurrentes. De plus, le financement ciblé sera accordé pour accroître la résilience au sein des communautés nordiques en augmentant leur capacité d'adaptation et en améliorant la conception et la construction de l'infrastructure nordique.

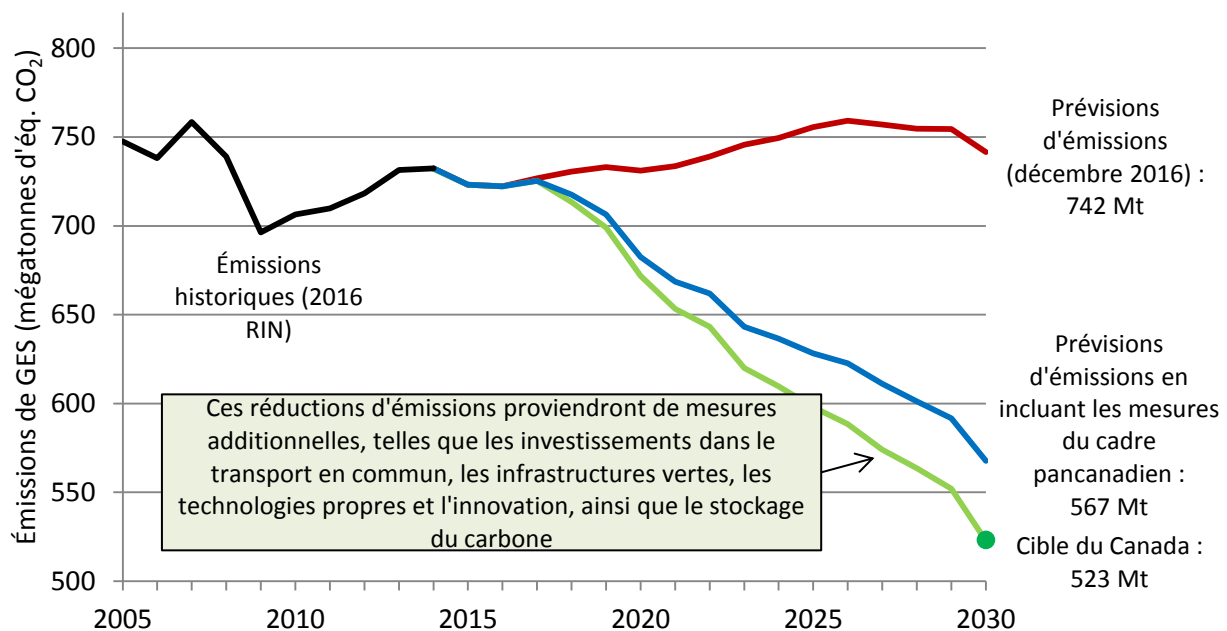
Pour appuyer ces mesures, le gouvernement du Canada a annoncé des d'investissements importants. En voici quelques-uns :

- un Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone doté de 2 milliards \$ afin de soutenir de nouvelles mesures provinciales et territoriales visant à réduire les émissions d'ici à 2030;
- 21,9 milliards \$ pour financer une infrastructure verte, y compris pour l'électricité et les énergies renouvelables, réduire la dépendance au diesel dans les communautés autochtones, éloignées et nordiques, déployer une infrastructure de recharge des véhicules électriques et des postes de ravitaillement en gaz naturel et en hydrogène, élaborer de nouveaux codes du bâtiment, et prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- 20,1 milliards \$ pour financer des réseaux de transport en commun urbains;
- plus de 2,2 milliards \$ pour appuyer des projets de technologies propres, dont 1,4 milliard \$ pour le financement d'entreprises de technologies propres. Ces investissements appuient la participation du Canada à Mission Innovation, une initiative visant à doubler les investissements dans la recherche, le développement et la démonstration des énergies propres au cours des cinq prochaines années.

Évolution vers les objectifs du Canada pour 2030

Afin d'atteindre sa cible, le Canada doit réduire l'ensemble des émissions liées à son économie à 523 Mt d'ici 2030. Le gouvernement du Canada utilise un cadre de modélisation énergétique et macroéconomique reconnu¹ pour établir des projections jusqu'en 2030 qu'il publie chaque année. D'après les plus récentes projections publiées en décembre 2016 (<https://www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=1F24D9EE-1>), les politiques et mesures que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont adopté par voie législative, auxquelles ils ont accordé du financement et qui étaient en place le 1^{er} novembre 2016 (juste avant le Cadre pancanadien) amèneraient les émissions totales de GES pour le Canada à 742 Mt en équivalent de dioxyde de carbone (Mt d'équivalent CO₂) en 2030.

Figure 1 : Évolution vers les objectifs du Canada pour 2030



Les politiques des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux comprises dans le Cadre pancanadien qui ont été modélisées devraient entraîner une réduction des émissions du Canada de 175 Mt. Ces politiques incluent les effets estimés de la tarification du carbone, des règlements proposés (p. ex., la norme sur les combustibles propres, l'élimination accélérée du charbon, les normes en matière d'efficacité des véhicules, les règlements concernant le méthane et les hydrofluorocarbures) et quelques mesures additionnelles dans les secteurs de l'électricité, de la construction, du transport et de l'industrie.

Cette estimation de 175 Mt ne tient pas compte de tous les engagements pris en vertu du Cadre pancanadien. Plus précisément, les réductions d'émissions associées aux niveaux sans précédent

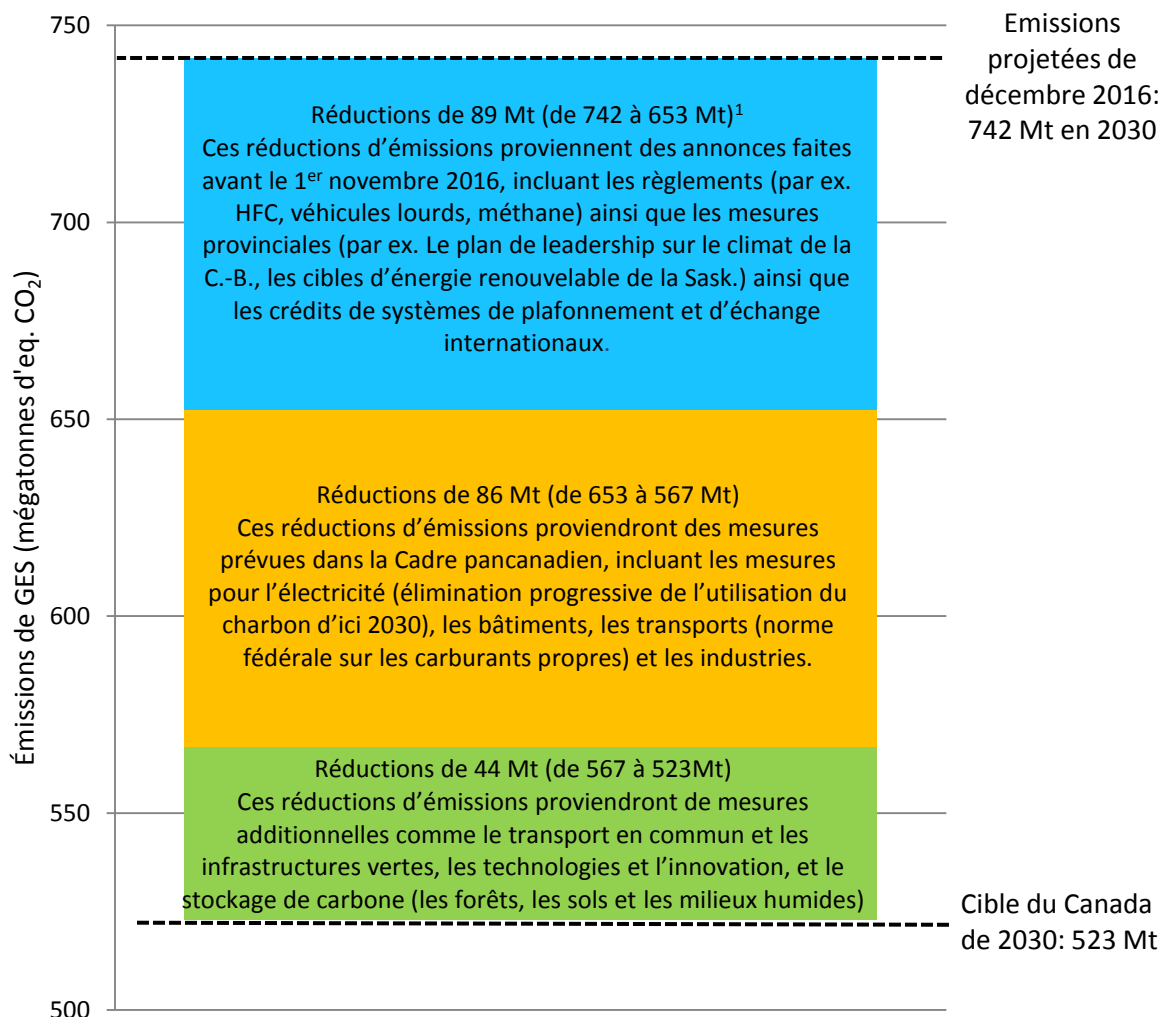
¹ Pour obtenir plus de renseignements sur la modélisation des projections relatives aux émissions de GES, veuillez consulter le lien suivant (<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/action-pour-climat/modelisation-projections-emissions-ges.html>).

d'investissements dans le transport en commun, l'infrastructure verte, l'innovation et les technologies propres n'ont pas encore été évaluées ni modélisées. Elles seront calculées à mesure que des projets précis seront retenus et que des programmes seront mis en œuvre.

De plus, les augmentations possibles du carbone stocké (séquestration du carbone) dans les forêts, les sols et les terres humides ne sont pas incluses dans les réductions projetées de 175 Mt. Dans le cas d'un pays comme le Canada, la séquestration du carbone pourrait contribuer grandement à l'atteinte de la cible de 2030.

Enfin, les réductions d'émissions projetées dans le graphique ci-dessus ne tiennent pas compte des autres mesures ou politiques d'atténuation que les provinces et territoires pourraient adopter d'ici 2030. Les réductions des émissions attribuables aux futures mesures supplémentaires prises par d'autres administrations seront évaluées lors de la mise en œuvre de ces nouvelles mesures (le cas échéant).

Figure 2 : Réductions des émissions découlant du Cadre pancanadien



Remarque : Les réductions découlant des mesures de tarification du carbone sont intégrées aux différents éléments selon qu'ils sont mis en œuvre, annoncés ou inclus dans le Cadre pancanadien. La voie à suivre en matière de tarification sera déterminée à la suite de l'examen qui se terminera au début de 2022.

¹ Les estimations supposent l'achat de droits d'émission (crédits de carbone) de la Californie par des entités réglementées dans le cadre du système de plafonnement et d'échange du Québec et de l'Ontario. Ces entités participent ou participeront à la Western Climate Initiative.

Transparence et évaluation en cours

Les mesures et les investissements décrits dans le Cadre pancanadien permettront au Canada d'atteindre, voire de dépasser ses objectifs à l'horizon 2030 et constitueront de solides bases pour réaliser des réductions d'émissions plus importantes au fil du temps et bâtir une économie à faibles émissions de carbone hautement concurrentielle. Bon nombre des politiques et mesures comprises dans le Cadre sont conçues pour s'adapter aux cibles plus rigoureuses qui pourraient être fixées avec le temps et feront l'objet d'une évaluation serrée et continue afin que le Canada

soit bien positionné pour respecter ses engagements en matière de changements climatiques actuels et futurs. La Stratégie à long terme de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre visant l'horizon du milieu du siècle du Canada, qui a été publiée en novembre 2016, décrit diverses pistes de solutions novatrices et créatives pour le développement à faible intensité en carbone. Cette perspective à long terme aidera à guider l'élaboration de politiques et les investissements prévus dans le Cadre pancanadien, pendant que le Canada prend des mesures pour réduire considérablement les émissions d'ici 2030, de façon continue.

Le Cadre pancanadien impose un suivi continu et des rapports sur les résultats afin de s'assurer que les politiques sont efficaces, d'évaluer les progrès accomplis, et de guider les futurs engagements nationaux du Canada en conformité avec l'Accord de Paris. Ces mesures comprennent notamment la présentation d'un rapport annuel au premier ministre du Canada et aux premiers ministres provinciaux et territoriaux, une évaluation et des conseils externes par des experts, une collaboration réelle avec les peuples autochtones incluant des tables de concertation distinctes et un examen des méthodes de tarification du carbone en 2020 et 2022, y compris une évaluation, par des experts, de la rigueur et de l'efficacité comparant les systèmes de tarification du carbone dans tout le Canada. Par ailleurs, le gouvernement du Canada continuera d'évaluer régulièrement les approches réglementaires, et de faire le suivi et le bilan des progrès réalisés. Ces mesures et d'autres mécanismes visant à garantir la transparence et la responsabilité permettront au Canada de suivre les progrès accomplis en vue de réaliser son objectif et, au besoin, de réviser ses politiques et ses approches au fil du temps selon ce qui est nécessaire.

Contribution déterminée à l'échelle nationale	
L'objectif du Canada à l'échelle de l'économie est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030.	

Clarification de l'information	
Année de référence	2005
Émissions pour l'année de référence (Mt d'éq. CO ₂)*	747
Année de fin	2030
Objectif de réduction (%)	30
Objectif (Mt d'éq. CO ₂)*	523
Genre	Réduction absolue par rapport aux émissions de l'année de référence
Portée	À l'échelle de l'économie – 100 % de l'inventaire canadien des gaz à effet de serre
Gaz visés	dioxyde de carbone (CO ₂) méthane (CH ₄) oxyde nitreux (N ₂ O) hexafluorure de soufre (SF ₆) perfluorocarbures (PFC) hydrofluorocarbures (HFC) trifluorure d'azote (NF ₃)
Secteurs	Tous les secteurs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)
Mise en œuvre	À l'échelle nationale, le gouvernement du Canada prend des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le gouvernement du Canada s'engage à prendre des mesures fortes, notamment en engageant des investissements importants dans une économie à faibles émissions de carbone, une infrastructure verte et des technologies propres. Le gouvernement du Canada est conscient que la collaboration dans la lutte contre les changements climatiques est importante, c'est pourquoi son approche s'appuie sur les efforts des provinces et territoires, des autorités locales, des organisations autochtones, des entreprises, de la jeunesse, du monde universitaire et des organisations non gouvernementales. Pour faciliter l'application des mesures et l'atteinte des objectifs décrits dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, les politiques et les programmes mis en place seront suivis, les résultats seront mesurés et le rendement fera l'objet de rapports nationaux d'une façon transparente et ouverte à un examen externe et indépendant. L'efficacité des mesures sera également évaluée pour veiller à l'amélioration continue, de façon à accroître l'ambition au fil du temps, conformément à l'Accord de Paris.

Hypothèses clés	
Critère appliqué	Valeurs potentielles du réchauffement climatique sur 100 ans du quatrième Rapport d'évaluation du GIEC
Méthodologies pour l'estimation des émissions	Lignes directrices 2006 du GIEC et Supplément 2013 aux méthodes du GIEC sur les zones humides

Méthode de comptabilisation pour l'agriculture, les forêts et d'autres utilisations des terres	Le Canada examine sa méthode de comptabilisation pour les utilisations des terres, les changements d'utilisation des terres et le secteur forestier. Le Canada adoptera l'« approche de production du GIEC » pour comptabiliser les produits ligneux récoltés et exclura les conséquences des perturbations naturelles pour se concentrer sur les émissions et les absorptions anthropiques.
Contribution des mécanismes internationaux	Le Canada étudiera les mécanismes internationaux dans le cadre de ses efforts pour atteindre son objectif de 2030, sous réserve de la mise en place de systèmes robustes qui permettent des réductions d'émissions réelles et vérifiées. Le Canada collaborera avec les Parties de la CCNUCC pour veiller à la mise en place de systèmes efficaces.

[*D'après le Rapport d'inventaire national 2016 sur les sources et puits de gaz à effet de serre au Canada de 1990 à 2014.]